



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20231128-2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 28 novembre 2023

Délibération : N° 2023-58

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, David BOUTILLIER, Kelly CATILLON, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Victorin POTIN, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Extension du réseau de vidéoprotection

DELIBERATION

Par arrêté préfectoral du 4 août 2021, la commune de La Capelle a obtenu l'autorisation d'installer un réseau de vidéoprotection sur son territoire. Aujourd'hui, il est envisagé d'installer trois caméras supplémentaires afin de compléter le maillage en centre-bourg.

Sollicitée, la société Demouselle, prestataire des caméras précédemment installées, estime le coût de ces caméras à 10 863,83 € HT soit 13 036,60 € TTC. Cette pose nécessite également un câblage supplémentaire réalisé par l'USEDA pour un montant de 5 651,81 € HT, soit un coût total de travaux de 16 515,64 € HT (18 688,41 € TTC).

Une subvention de 50 % au titre du FIPDR pourra être sollicitée.

Plan de financement HT

Projet	Dépenses HT	Recettes
Extension réseau vidéoprotection	16 515,64 €	FIPDR (50 %) 8 257,82 €
Participation communale (50 %)		8 257,82 € HT
Total		16 515,64 € HT

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20231128-2023-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

APPROUVE le projet d'extension de vidéoprotection sur le territoire communal ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à solliciter les différentes autorisations nécessaires à cette extension ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPDR au taux maximal de 50 % du coût total des travaux et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice concerné.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 novembre 2023

Le Maire

Johann WERY



La secrétaire de séance,
Christelle MAES